

SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft =
SSO : Société suisse des officiers = SSU :
Societa svizzera degli ufficiali

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **148 (2003)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



SOG
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

SSO
SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SSU
SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

LA PAGE DU COMITÉ CENTRAL

De combien d'années-clés a besoin l'Armée XXI?

L'année 2000, définie comme une année-clé, était l'année des valeurs de référence et de l'initiative de redistribution. Un an plus tard, c'était 2001 avec le Plan directeur, qui semblait devenir l'année-clé. 2002 nous a apportés les décisions parlementaires et a aussi été déclarée année-clé. Actuellement, nous savons très bien que l'année 2003 sera aussi une année-clé...

Pourquoi justement l'année 2003?

Cette année, on passera de la planification à la conduite, du travail des conseillers au travail des commandements de l'Armée XXI, des débats de principe aux faits. On occupera les positions-clés au sein des nouvelles structures et on préparera les formations et les états-majors. On clarifiera les responsabilités. En bref, la **nouvelle armée prendra forme!**

Cela signifie beaucoup plus de ce qu'on définit par «transformation». Dans les prochains mois, il s'agira d'élaborer les détails des points ouverts du Plan directeur et de donner un contenu à la forme. Pendant les premiers six mois de l'année, il faudra éclaircir toutes les questions ou les contradictions, regrouper à nouveau le personnel, les ressources en matière d'instruction et la puissance offensive. **C'est un travail de toute première importance, surtout pour les chefs du Département de la défense et de l'armée.** Ce travail ne se fera pas sans dialogue avec les organisations de milice, sans l'apport et l'influence des cadres de milice, sans consultation du «personnel» de l'entreprise. Les

états-majors de planification doivent être suivis avec esprit critique.

Une réponse possible: variante 1

La SSO s'est rendue compte très tôt de cette situation. Dès juin 2002, le Comité central et la Conférence des présidents ont commencé à se préparer pour cette deuxième étape. **Nous voulons nous imposer, de manière rapide et efficace, comme des interlocuteurs d'esprit critique.** Au cours des différents débats de ces trois dernières années, nous avons toujours pris position et apporté notre critique avec des résultats positifs. Nous avons inclus dans la conception du principe de milice des valeurs de référence impératives, qui ne se trouvent pas dans les lois militaires du passé. Nous poursuivons notre travail et notre activité, aussi dans la phase de réalisation imminente.

Une réponse possible: variante 2

Un fort groupe de concitoyens, en partie des officiers, ont des vues complètement différentes. Ils ont l'intention

d'organiser un référendum, en portant l'attention de l'opinion publique sur un point peu contestable, notamment la Loi militaire, et en détournant les regards du point crucial: le processus de la mise en œuvre. A y regarder de près, cela semble plutôt un combat simulé, une manœuvre de diversion. Mais une manœuvre dangereuse!

Pendant quelques mois, la votation et la campagne que la précédera absorberont toutes les énergies des cadres de milice, des parlementaires et des conseillers fédéraux, en laissant toute liberté d'action aux planificateurs de l'armée. Pendant que les débats publics se concentreront sur les points moins importants, les décisions essentielles seront prises à l'écart de l'opinion publique. Justement ceux qui soutiennent que le personnel de milice n'est pas suffisamment pris en considération par les planificateurs, risquent d'employer leurs énergies de manière erronée.

Le référendum: un droit démocratique

Le référendum est un droit démocratique, il n'y a rien à dire à ce propos, mais la démocratie comporte aussi la res-

**SOG**

SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

SSO

SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

SSU

SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

ponsabilité dans les résultats. Dans le meilleur des cas, ce référendum allongera des délais, causera de l'insécurité parmi les cadres et les troupes, un manque important d'efficacité et de transparence. Au pire, ce référendum développera une forte dynamique avec coalition d'une certaine droite et d'une certaine gauche, qui saisiront la balle au bond, accompagnées par nombre de personnes qui ont fait des expériences négatives avec des restructurations dans le domaine de l'économie ou qui craignent tout changement.

La plupart de leurs motifs ne concerneront certainement pas l'instruction, l'organisation ou la disponibilité de notre armée. Si le processus politique devait recommencer, une dynamique

encore plus imprévisible pourrait se développer. Pendant ces longues périodes où tout est en suspens, la crédibilité de l'armée, la disponibilité des jeunes cadres et les ressources financières, d'ailleurs assez limitées, sont soumises à l'érosion.

En novembre, à Fribourg, la Conférence nationale des associations militaires faîtières (CNAMF) s'est prononcée à l'unanimité contre le référendum en recommandant à ses

membres de ne pas lui apporter leurs signatures. Le Comité central de la SSO a voté également contre le référendum. Les opposants au référendum se servent donc aussi de leur droit démocratique. Nous savons bien que nous assumons la responsabilité mais aussi des résultats. Nous voulons employer nos énergies là où on peut attendre des résultats, là où l'on décide de l'évolution et du commandement de l'armée et du Département de la défense.

Le Comité central de la SSO souhaite à tous les officiers, sous-officiers et soldats une nouvelle année pleine de santé et d'optimisme. Nos plus vifs remerciements vont aussi à tous et à toutes les camarades qui, pendant l'année écoulée, se sont engagés pour la politique de sécurité et pour notre cause commune.